

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2021

Présents : OGEZ Ismaël, Carlin Raymond, Seghi Martine, Egg Adrien, Perichet Yves,
Jean-Claude TABA, Rubaudo Raymond, Pierrisnard Quentin, , Henri Nicolas
Absents représentés : Gastaud Fabienne par Jean-Claude TABA, Saint Martin Delphine
par Seghi Martine

Secrétaire de séance : Raymond CARLIN (Art. L 2121615 du C.G.C.T.)

Approbation du dernier compte rendu du 13 mars 2021 : 11 voix pour

Délibérations et votes pour :

En préambule le Maire précise que le budget a été préparé avec un manque de données des pouvoirs publics et qu'il sera complété courant juin

Délibération N°1 : Approbation du compte de gestion CCAS

Objet de la Délibération :

Approbation du Compte de Gestion 2020 dressés par les Services du Trésor Public - CCAS

Vu l'Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif le budget CCAS pour **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur Municipal (M. KAREKINIAN Comptable du Trésor Public) accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les éléments ci-dessus et

1° : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er}Janvier 2020 au 31 Décembre 2020** ;

2° : Statuant sur l'exécution des budgets de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° : Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le Compte de Gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur.

Délibération N° 2 : Approbation du compte administratif du CCAS

Objet de la Délibération :

Approbation du Compte administratif 2020

CCAS

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-17, L2121-31, L2121-21 et 22, R2342-1 et D2342-12.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

OUÏ l'exposé du Maire, et après que Monsieur le Maire Ismaël OGEZ se soit retiré, le Conseil Municipal sous la présidence du Président de séance, Monsieur RUBAUDIO Raymond

Et après en avoir délibéré

- ACCEPTE À L'UNANIMITÉ d'adopter la proposition ci-dessus.**

Délibération N° 3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Art. L 2121-17, L 1611-1 et suivants et L 2311-1 et L 2343-2 ;

- Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 :

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante les conditions de préparation du **Budget primitif Communal 2021** qui a été considéré dans la plus grande clarté avec la Commission Communale des Finances réunie à cet effet préalablement à la présente séance, sans reprise des résultats.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Ismaël OGEZ, le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par :

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le Budget Unique Communal 2021 proposé comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement.....	270 500.00 €	270 500.00 €
Investissement.....	12 912.62 €	12 912.62 €

Etant ici précisé que le **Budget primitif Communal de l'exercice 2021** a été proposé pour être voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. le 24 avril 1996).

Délibération N° 4 : Approbation du budget CCAS

VOTE DU BUDGET ANNEXE C.C.A.S. 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses art. L 2121-17, L 1611-1 et suivants et L 2311-1 et L 2343-2 ;
- Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;
- Vu qu'il est désormais possible, sous certaines conditions, de reprendre les résultats de l'année N-1 et que le budget primitif devient donc un budget unique ;

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante les conditions de préparation du **Budget Annexe C.C.A.S. 2021 (Centre Communal d'Action Sociale)** qui a été considéré dans la plus grande clarté avec la Commission Communale des Finances réunie à cet effet préalablement à la présente séance.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Ismaël OGEZ, le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par :

- **ACCEPTE A L'UNANIMITÉ le Budget Annexe C.C.A.S. 2021** proposé comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement.....	----	----
Fonctionnement.....	5 931.32 €	5 931.32 €

Etant ici précisé que **le Budget Annexe C.C.A.S. de l'exercice 2021 a été proposé pour être voté par nature**, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O. le 24 avril 1996).

Délibération N° 5 : Approbation des taxes communales

VOTE DES TAXES - Année 2021

La séance ouverte, le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le pourcentage des taxes directes locales.

Compte tenu des modifications consécutives à la suppression de la Taxe Professionnelle compensée par la C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et du fait que chaque commune se voit transférer le taux départemental 2020 de la TFPB, **sont proposés les taux suivants**.

A savoir :

Taux 2021

- taxe Foncier bâti **16.17 %**
- taxe Foncier non bâti **29.54 %**

OUI l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : ACCEPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération N° 6 : Accord convention achat d'un broyeur à branches en commun avec 5 communes

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'avec les Maires des Communes d'Amirat, Gars, Les Mujouls, Le Mas et Briançonnet, ils ont évoqué le projet d'achat d'un broyeur à végétaux commun afin de répondre à la carence d'élimination des déchets verts sur un territoire proche.

Afin d'aboutir à ce projet il a été établi une convention constitutive pour l'achat d'un broyeur à végétaux commun ainsi que pour les conditions d'utilisation et d'entretien commun de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée
- Désigne la Commune de Collongues comme coordonnateur de ce groupement
- Prévoit les crédits nécessaires au Budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet

Questions diverses :

Surveillance renforcée concernant la décharge !

Demande d'une borne de recharge véhicules électriques à La Sagne : Fabienne Gastaud va faire le nécessaire pour ce projet, une solution provisoire sera mise en place avec les personnes concernées

Travaux de remise en état de la conduite d'eau potable sur le passage de l'Esteron en cours, reste à réaliser un seuil de protection côté Baratu

Travaux réseaux eau au Prignolet également en cours, la mairie va voir de faire réaliser dans le même temps la création d'un ralentisseur côté descente venant de La Sagne

Début des travaux de l'auberge communale fin avril, début mai

La commune est à présent équipée pour les paiements en ligne de tous les services administratifs

Le Maire exprime la satisfaction des travaux d'entretiens actuellement en cours par les agents communaux, avec l'aide précieuse de Raymond Rubaudo

En projet la possibilité de faire effectuer le déneigement du hameau de La Sagne par Pierre Kofi qui propose cette prestation à la commune étant donné qu'une subvention pour ce genre de prestation est prévue

Questions du public

Demande de Jean Louis Russo pour essayer de mettre en place une coordination de toutes les manifestations sur la commune et pour ce qui le concerne le maintien des spectacles de théâtres qu'il organise depuis des années

Il est donc prévu dès la fin des mesures de restrictions, qu'une réunion avec les présidents des associations de la commune soit organisée afin de déterminer un calendrier et un planning des fêtes, animations , spectacles organisés par celles-ci , ainsi que leurs demandes de subvention

La séance est levée ;